



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Orthophonie et masters

Question écrite n° 1753

Texte de la question

M. Christophe Marion attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la pénurie d'orthophonistes qui a notamment été évoquée lors des dernières assises de la pédiatrie. Alors même qu'il est urgent d'augmenter le nombre de places ouvertes en formation d'orthophonie, il est nécessaire de réfléchir à la complémentarité entre ces professionnels de santé et les titulaires des masters en sciences du langage. En effet, ces dernières formations multidisciplinaires, inscrites dans le domaine des sciences humaines, visent à se spécialiser dans le fonctionnement des langues et du langage, dans toute leur diversité (culturelle, sociale, scientifique). Outre des connaissances approfondies sur les domaines des sciences du langage (ex. psycholinguistique, sociolinguistique, phonétique ou phonologie...), ces masters ont pour objectif de former les étudiants à l'étude du langage dans des disciplines étroitement liées à la linguistique telles que la psychologie, la philosophie du langage ou l'anthropologie. Les compétences des étudiants en sciences du langage peuvent être recherchées dans les structures médico-sociales avec de forts enjeux linguistiques et langagiers (ex. troubles du langage, illettrisme) qui souhaitent développer leurs connaissances ou travailler sur leurs pratiques langagières. En effet, les titulaires d'un master de sciences du langage sont capables non seulement d'identifier, sélectionner et analyser avec un esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet, mais aussi de décrire le langage dans toutes ses dimensions et de participer à l'élaboration d'actions de prévention. Pour toutes ces raisons, il souhaite savoir si une réflexion est menée au sein du ministère afin de définir des complémentarités entre orthophonistes et titulaires de masters en sciences du langage (dans le domaine de la prévention par exemple).

Données clés

Auteur : [M. Christophe Marion](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1753

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5844